

A Chambéry, le 11 mai 2020,

## **Déconfinement : Chambéry en commun fait des propositions en faveur du vélo**

### **Le vélo comme réponse aux enjeux du déconfinement des transports**

La levée du confinement va entraîner la reprise des déplacements. Nous connaissons donc un problème de distanciation sociale dans les transports en commun, qui va induire une baisse de fréquentation. Pour des raisons environnementales comme de fluidité du trafic, il faut éviter que la voiture individuelle ne redevienne la solution par défaut.

60 % des trajets effectués en temps normal font moins de 5 kilomètres. Le vélo est donc une des solutions essentielles du déconfinement. Il permet le respect des règles de distanciation tout en étant bénéfique pour la santé et l'environnement, contrairement à la voiture.

Nous nous étonnons que la mairie de Chambéry ait mis plus d'empressement à relancer le chantier du parking Ravet qu'à réfléchir à des aménagements cyclables. Ce parking apparaît plus que jamais inadapté aux besoins des Chambériens.

### **Des aménagements temporaires facilement réalisables**

Les collectivités (ville, agglomération, département) peuvent agir rapidement et efficacement pour favoriser la place du vélo et des piétons, grâce à des aménagements temporaires. Ceux-ci doivent également s'accompagner de mesures de réduction de la vitesse automobile pour protéger les cyclistes et les piétons. De nombreuses villes s'y sont déjà engagées : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble (18 kilomètres de pistes cyclables nouvelles !), Paris, etc. Ces aménagements sont peu coûteux et des financements publics nationaux conséquents existent.

Chambéry doit se placer à la hauteur des enjeux et ne pas manquer d'ambition. En s'appuyant sur le travail d'associations expertes ([les propositions de Roue Libre](#) notamment) et l'expérience des cyclistes eux-mêmes, plusieurs aménagements prioritaires apparaissent :

- Quai Charles Ravet, qui pourrait être réservé aux vélos et riverains ;
- Avenue des Ducs, avec une voie réservée aux bus et aux vélos ;
- Avenue du Comte-Vert, y compris en repensant le stationnement pour réduire les risques de la voie la plus accidentogène de l'agglomération ;
- Prolongement des pistes de l'avenue de la Houille Blanche vers la Motte-Servolex.

Ainsi que les aménagements de la Place Caffé à la place Monge, liaison vers la Ravoire (RD 1006), avenue Jean-Jaurès avec la liaison vers La Poste, avenue d'Aix-les-Bains vers Chambéry-le-Haut, secteur Mérande, etc.

Le stationnement des vélos ne doit pas être oublié. Sur la voie publique bien sûr, avec l'installation d'arceaux, mais aussi chez les particuliers, les bailleurs sociaux et les copropriétés. Des cofinancements publics spécifiques existent pour rendre ces opérations très accessibles (notamment le [programme Alvéole](#)).

### **Accompagner les comportements pour faciliter la pratique du vélo pour tous**

Ces aménagements urbains doivent être accompagnés de services d'animation pour garantir leur utilisation à grande échelle. [Le plan national annoncé il y a quelques jours](#) pour faciliter la pratique du vélo devrait être décliné à Chambéry, mais il est possible d'aller plus loin : l'Agglomération pourrait *a minima* doubler le forfait de 50 € financé par l'Etat pour la remise en état d'un vélo. De même, alors que la prime à l'achat a été supprimée par la majorité sortante, l'Agglomération pourrait rétablir des dispositifs de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE).

Avec l'appui de l'Agence Ecomobilité, une sensibilisation à la pratique du vélo pourrait être assurée dans toutes les écoles qui vont progressivement rouvrir ainsi que dans les entreprises volontaires. Chambéry pourrait ainsi être précurseur du programme "Savoir rouler" mis en place par la récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Enfin, nous faisons la proposition que l'Agglomération réunisse rapidement les employeurs publics et privés afin de planifier les besoins en termes de déplacement des travailleurs et de coordonner les dispositifs nécessaires pour favoriser la pratique du vélo, notamment au moyen du [forfait mobilité durable issu de la LOM et entré en vigueur ce lundi](#).

**Chambéry en commun est convaincue de l'importance du vélo comme solution d'avenir pour les mobilités. Une partie des propositions formulées ici figuraient déjà dans notre programme, avant la crise sanitaire.**

**Nous ne pouvons que regretter que le manque d'ambition de la politique vélo conduite aujourd'hui l'Agglomération à réfléchir dans l'urgence. Un travail partenarial mené tout au long du mandat avec les acteurs du vélo et accompagné d'un véritable budget dédié aurait certainement permis qu'une partie des mesures proposées existent déjà.**

**Le déconfinement est l'opportunité de repenser la place de la voiture pour offrir des solutions nouvelles, écologiques, pratiques et bonnes pour la santé. Nous appelons les conseillers communautaires à se saisir de la solution "vélo" !**

Le détail des propositions sera mis en ligne sur [www.thierryrepentin.fr](http://www.thierryrepentin.fr)